

7 quai d'Anjou  
75004 Paris  
Tél. : 01 43 25 43 50  
contact@boulangerie75.org

 @boulangersparis

 @boulangersdugrandparis

 @boulangers-du-grandparis



Le Syndicat des Boulangers  
du Grand Paris a pour mission  
de **défendre**  
les intérêts de ses adhérents,  
de **représenter**  
la profession et  
de **promouvoir**  
ses métiers et ses valeurs.

# Adhérer au Syndicat, c'est :

## Être *représenté*

Les élus vous représentent auprès des chambres consulaires, des organismes sociaux (Urssaf, Carsat, Cramif...), des prudhommes, des collectivités locales (mairie, département, région) pour **défendre les intérêts de votre profession**.

## Être *accompagné*

**Bénéficier au quotidien de conseils personnalisés** de nos permanents et de nos juristes dans tous les domaines relatifs à la boulangerie-pâtisserie, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous, dans la gestion sociale de son entreprise, dans le cadre d'un renouvellement de bail commercial ou pour toute nouvelle réglementation.

**Accéder aux accords de négociation d'achats groupés en énergie**

avec des contrats sécurisés permettant de réaliser des économies substantielles.

## Être *informé*

Le Syndicat multiplie les canaux de diffusion pour vous informer au mieux : les magazines *La Boulangerie Française* et *Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie*, le site internet [www.boulangersdugrandparis.com](http://www.boulangersdugrandparis.com), le guide pratique et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

## *Promouvoir* le métier

Le Syndicat organise régulièrement des **événements** qui mettent en avant l'expertise, la diversité et le dynamisme des chefs d'entreprise : les concours de pain, viennoiserie et pâtisserie, la Fête du pain... Un fournil et un laboratoire de pâtisserie accueillent des **sessions de formation** destinées à diversifier les compétences en fabrication et en vente.

## Bénéficier d'une **protection juridique**

Le syndicat vous propose une protection juridique de groupe à un **tarif préférentiel**.

## Accéder à la plateforme « **job de boulange** »

Déposer des offres d'emplois et d'apprentissage et recevoir des CV qualifiés sur <https://jobdeboulange.fr/>



Représenter



Informé



Protéger



Accompagner



Promouvoir  
le métier



Recruter

Forfait annuel  
comprenant la  
protection juridique :

**253 €**  
+ 100 € par actif

Si vous avez plus de  
5 établissements,  
forfait annuel total :

**753 €\*  
par entreprise**

Votre adhésion (déductible à 25%  
du bénéfice imposable) est la  
condition indispensable à la bonne  
défense de vos intérêts  
et à la qualité des services  
qui sont mis à votre disposition.

\*sous réserve de faire adhérer toutes ses entreprises.